



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Projet pilote retenu dans le cadre de l'appel à projets "Accompagnement à l'autonomie en santé"

- arrêté du 28 novembre 2016, en application de l'article 92 -

HAUTS DE FRANCE

Titre du projet : Ma S@nté 2.0

Structure porteuse : Udapei 59

Le projet « Ma s@nté 2.0 » vise à proposer un dispositif favorisant l'autonomie en santé des personnes en situation de handicap en prenant appui sur des outils de prévention, d'information, des séances d'éducation thérapeutique et des actions de coordination aux soins adaptées aux capacités d'autodétermination des personnes. Il est envisagé une palette de réponses adaptées au degré d'autonomie de la personne et respectueuses de ses acquis. Cette pluralité de réponses doit permettre de s'adresser à un large public (enfants comme adultes en situation de handicap, accompagnés ou non par des établissements et services médico-sociaux...).

Le projet sera mené en corrélation avec les travaux de recherche portés par le projet Interreg « I Said » (Interregional platform for Innovation in Self-determination, Autonomy and Inclusion in people with Disability) visant à promouvoir une approche intégrée en santé pour les personnes en situation de handicap. Le projet ambitionne donc de mobiliser différents leviers afin de faciliter l'autonomie des personnes dans leurs parcours de santé et, dans une plus large mesure, de concourir à leur état de bien-être.

Pour ce faire, il est proposé :

- de créer un jeu interactif mis à disposition dans les lieux de soins pour faciliter le repérage des besoins en santé individuelle et les mesures de dépistages et de prévention à associer
- de réaliser des supports adaptés, priorisés sur la base des besoins repérés, et d'en assurer la diffusion (fiche papier ou numérique et mallette à destination des professionnels, des personnes et des aidants)
- de développer des séances d'éducation thérapeutique du patient et d'éducation à la santé reposant pour partie sur les outils et supports préalablement réalisés et collectés à

destination des établissements médico sociaux et des aidants. Ce dispositif sera disséminé par un relai entre pairs.

- d'expérimenter un dispositif d'accompagnement en santé et de coordination déclinée pour partie sur la région des Hauts de France, d'en effectuer sa modélisation et d'en mesurer sa reproductibilité (carnet de santé numérique interactif, coordinateur de santé, gestionnaire de cas).

Ces différentes actions doivent permettre un repérage large des besoins et la mise en œuvre d'une réponse graduée en fonction de l'importance de ces derniers et de la nature du handicap. Une évaluation de chaque activité sera réalisée. La participation directe des personnes sera effective à chaque étape de réalisation du projet et veillera à l'adéquation des solutions présentées avec les besoins exprimés.

La pérennisation des dispositions mises en œuvre sera recherchée par plusieurs biais :

- Mise à disposition des outils de prévention via la base de données constituée ;
- Recherche de labellisation d'un dispositif médical pour le carnet de santé interactif ;
- Modélisation et mesure de reproductibilité des dispositifs de coordination ;
- Acculturation des acteurs de santé à l'éducation thérapeutique du patient.